

REGLEMENT DU CONCOURS FACEBOOK®

« Grand concours de Noël »

8 décembre 2016 – 22 décembre 2016

ARTICLE 1 – DÉFINITION

Les éditions BRAGELONNE, SARL au capital de 750 000 € 60-62 rue d'Hauteville, 75010 PARIS, Immatriculées au RCS de Paris sous le n° B 430 082 792, organisent le « Grand concours de Noël ».

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat hébergé sur la page Facebook officielle de Bragelonne, accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : <http://www.facebook.com/BragelonneFR>.

Le Participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook® qui peut être consultée directement sur le site de Facebook®. Les bureaux de Facebook® se trouvent à : 1601 S. California Ave., Palo Alto, CA 94304.

Si les circonstances l'exigent, les éditions BRAGELONNE se réservent le droit de renouveler, de modifier, ou de reporter ce jeu sans que leur responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Après avoir pris connaissance du règlement, les personnes qui participent à ce concours ont souhaité le faire dans les conditions décrites dans les articles ci-dessous.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le « Grand concours de Noël » est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse disposant d'une connexion à l'Internet et d'un compte sur Facebook® (<http://www.facebook.com>), après acceptation des conditions de participation.

Une seule participation par personne physique sera acceptée pendant toute la durée du concours (même prénom, même nom, même adresse). Le personnel et les collaborateurs des éditions BRAGELONNE et la famille vivant sous leur toit ne peuvent participer.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site internet empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraîne l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur peut annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Par ailleurs, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte du formulaire électronique.

ARTICLE 3 – DATES DU CONCOURS

- Date de début du concours : 8 décembre 2016 à 16h00.
- Date de fin du concours : 22 décembre 2016 à 23h59.
- Date de tirage au sort et de publication de la liste des gagnants : à partir du 23 décembre 2016.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin que la participation soit validée, cinq étapes doivent impérativement être respectées par le Participant :

- a) Se connecter sur la Page internet accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : <http://www.facebook.com/BragelonneFR> ;
- b) Manifester le désir d'accéder au contenu exclusif de la page Facebook® officielle de Bragelonne, en cliquant sur le bouton « j'aime » ;
- c) Cliquer sur « Grand concours de Noël », dans le menu de la page Facebook® de Bragelonne ;
- d) Indiquer les coordonnées demandées.
- e) Répondre correctement aux dix questions suivantes :
 - L'une de nos séries cultes va fêter ses 10 ans en 2017. Laquelle ?
 - Dragonlance est un univers créé par quelle grande licence ?
 - Avant Les Illusions de Sav-Loar, quel roman situé dans le même monde Manon Fargetton a-t-elle écrit ?
 - Que contient l'édition collector d'Avant toi ?
 - Comment se nomme la suite de Bad Romance de Céline Mancellon ?
 - Olivier Gay est l'auteur de Faux frère, vrai secret chez Castelmore, mais aussi d'un roman sorti chez Bragelonne le même jour. Lequel ?
 - Comment s'appelle l'héroïne de Saving Paradise de Lise Syven ?
 - L'un de ces thèmes n'est pas une catégorie du GeekmeQuiz contre-attaque. Lequel ?
 - Quel acteur interprète le rôle principal du film Assassin's Creed ?
 - Star Trek : 50 artistes, 50 ans est l'ouvrage...

ARTICLE 5 – DONNÉES NOMINATIVES ET PERSONNELLES

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, tout Participant au jeu organisé par les Éditions BRAGELONNE est informé de ce que les informations nominatives recueillies à l'occasion de ce jeu-concours sont nécessaires pour sa propre participation au concours.

Ces informations sont destinées aux Éditions BRAGELONNE. Le Participant reconnaît bénéficier d'un droit d'accès et de rectification.

Dans l'hypothèse où il ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées à des tiers à l'occasion d'opérations commerciales, il reconnaît avoir la possibilité de s'y opposer en s'adressant aux Éditions BRAGELONNE.

Les nom et prénom des gagnants pourront être mentionnés ou publiés par les éditions BRAGELONNE.

Une telle utilisation ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit, autre que le bénéfice du lot gagné.

ARTICLE 6 – DOTATIONS

Les gagnants recevront les lots suivants :

- Premier gagnant : 1 exemplaire de chacun des douze ouvrages de la sélection de Noël : « Les Illusions de Sav-Loar » de Manon Fargetton (valeur : 20 €), l'édition collector 10 ans de « Les Lames du Cardinal » de Pierre Pevel (valeur : 39 €), l'édition intégrale collector des « Chroniques de Dragonlance » de Margaret Weis & Tracy Hickman (valeur : 50 €), l'édition collector de « Avant toi » de Jojo Moyes (valeur : 12,90 €), « Maîtrisée » de Maya Banks (valeur : 16,90 €), « Bad Romance » de Céline Mancellon (valeur : 16,90 €), « En proie au rêve » de Lise Syven (valeur : 16,90 €), « Faux frère, vrai secret » de Olivier Gay (valeur : 14,90 €), « Le Guide des Youtubeurs » de Sébastien Moricard et Alain T. Puysegur (valeur : 14,90 €), « Star Trek 50 artistes 50 ans » (valeur : 24,90 €), « GeekmeQuiz contre-attaque » de Sébastien Moricard (valeur : 19,90 €) et « Assassin's Creed Au cœur de l'Animus » (valeur : 39 €).
- Du deuxième au cinquième gagnant : 4 titres de la sélection de Noël à choisir parmi les 4 catégories suivantes (1 titre au choix par catégorie) :
 - Sélection Fantasy : « Les Illusions de Sav-Loar » de Manon Fargetton (valeur : 20 €) OU l'édition collector 10 ans de « Les Lames du Cardinal » de Pierre Pevel (valeur : 39 €) OU l'édition intégrale collector des « Chroniques de Dragonlance » de Margaret Weis & Tracy Hickman (valeur : 50 €)
 - Sélection romance : l'édition collector de « Avant toi » de Jojo Moyes (valeur : 12,90 €) OU « Maîtrisée » de Maya Banks (valeur : 16,90 €) OU « Bad Romance » de Céline Mancellon (valeur : 16,90 €)
 - Sélection jeunesse : « En proie au rêve » de Lise Syven (valeur : 16,90 €) OU « Faux frère, vrai secret » de Olivier Gay (valeur : 14,90 €) OU « Le Guide des Youtubeurs » de Sébastien Moricard et Alain T. Puysegur (valeur : 14,90 €)
 - Sélection pop-culture : « Star Trek 50 artistes 50 ans » (valeur : 24,90 €) OU « GeekmeQuiz contre-attaque » de Sébastien Moricard (valeur : 19,90 €) OU « Assassin's Creed Au cœur de l'Animus » (valeur : 39 €)

Les gagnants de chaque lot ne pourront demander la contre-valeur de leur lot en espèce, ni demander un autre lot, même de valeur moindre.

ARTICLE 7 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS

L'attribution des lots exige des Participants d'avoir trouvé les bonnes réponses aux trois questions du jeu concours. Les gagnants seront tirés au sort, parmi les bonnes réponses, à l'aide de l'application prévue à cet effet, sur le site www.agorapulse.com.

La liste des gagnants (nom et prénom ou pseudonyme Facebook®) sera publiée directement sur la Page officielle de Bragelonne à partir du 23 décembre 2016.

Les gagnants seront personnellement avisés par courrier électronique et les lots seront envoyés au maximum 3 semaines après le tirage au sort.

ARTICLE 8

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les éditions BRAGELONNE dont les décisions sont sans appel.